RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 23226
Numéro SIREN : 487 606 329
Nom ou dénomination : ABC HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2022 sous le numéro de dépôt 64229

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

ABC Holding
Société par Actions Simplifiée
au capital de 534.646,58 €

23, rue du Roule
75001 Paris

Grant Thornton
Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ABC Holding

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société ABC Holding,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABC Holding** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 2 juin 2022

Le Commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Arnaud Dekeister
Associé

ABC Holding

23 RUE DU ROULE

75001 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

édité le 30/05/2022

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros — Edité le 30/05/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 468	1 468			1 468	0,02
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***1 468***	***1 468***			***1 468***	0,02
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 038		21 038	0,37	13 091	0,18
. Autres	4 098 777	98 777	4 000 000	70,78	4 008 800	56,25
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 629 922		1 629 922	28,84	3 102 874	43,54
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	***5 749 736***	***98 777***	***5 650 959***	100,00	***7 124 765***	99,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***5 751 204***	***100 245***	***5 650 959***	100,00	***7 126 233***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros — Edité le 30/05/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 534 647)	**534 647**	9,46	**534 647**	7,50
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	104 958	1,86	104 958	1,47
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	53 465	0,95	53 465	0,75
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 985 860	52,84	3 041 545	42,68
Résultat de l'exercice	***1 955 663***	34,61	***-55 685***	-0,77
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***5 634 591***	99,71	***3 678 928***	51,63
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			18	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	9 408	0,17	3 422 808	48,03
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 960	0,12	24 478	0,34
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***16 368***	0,29	***3 447 305***	48,37
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***5 650 959***	100,00	***7 126 233***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros — Edité le 30/05/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			9 200	100,00			9 200	N/S
Autres produits			0	0,00				
Total des produits d'exploitation (I)			***9 200***	100,00			***9 200***	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			41 463	450,68	48 218		-6 755	-14,00
Impôts, taxes et versements assimilés			76	0,83	453		-377	-83,21
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 800	95,65			8 800	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			***50 339***	547,16	***48 671***		***1 668***	3,43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-41 138**	-447,14	**-48 671**		**7 533**	15,48
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 468	15,96			1 468	N/S
Intérêts et charges assimilées			1 730	18,80	2 015		-285	-14,13
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***3 198***	34,76	***2 015***		***1 183***	58,71
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-3 198**	-34,75	**-2 015**		**-1 183**	-58,70
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**-44 337**	-481,91	**-50 685**		**6 348**	12,52

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	2 000 000	N/S			2 000 000	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	***2 000 000***	N/S			***2 000 000***	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			5 000		-5 000	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)			***5 000***		***-5 000***	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**2 000 000**	N/S	**-5 000**		**2 005 000**	N/S
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 009 200***	N/S			***2 009 200***	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***53 537***	581,92	***55 685***		***-2 148***	-3,85
RÉSULTAT NET	**1 955 663** *Bénéfice*	N/S	**-55 685** *Perte*		**2 011 348**	N/S
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						

[31/12/2021]

Comptes annuels

[ABC HOLDING]

AFYNEO
41 rue Saint-Ferdinand
75017 Paris

+33 1 40 55 09 05
bal@ssa-afyneo.com
ssa-afyneo.com

ANNEXES

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 650 959,41 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 955 663,02 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2022 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

La pandémie de COVID-19 ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2021. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.

Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2021.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 468 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 468			1 468
TOTAL	***1 468***			***1 468***

Amortissements et provisions d'actif = 1 468 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				1 468
TOTAL				***1 468***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TOTAL				

Etat des créances = 4 119 815 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	4 119 815	47 815	4 072 000
TOTAL	***4 119 815***	***47 815***	***4 072 000***

Provisions pour dépréciation = 98 777 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	99 177	8 800	9 200		98 777
Comptes financiers					
TOTAL	***99 177***	***8 800***	***9 200***		***98 777***

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 534 647 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	53464658	0,01	534 647
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***53464658***	***0,01***	***534 647***

Etat des dettes = 16 368 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	9 408	9 408		
Fournisseurs	6 960	6 960		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***16 368***	***16 368***		

Charges à payer par postes du bilan = 6 000 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	6 000
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	***6 000***

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 6 000 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues. (408100)	6 000
TOTAL	***6 000***

ABC HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 534.646,58 euros
Siège social : 23, rue du Roule – 75001 Paris
487 606 329 RCS Paris

Texte de la résolution d'affectation du résultat adoptée par l'Assemblée Générale en date 16 juin 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 1.955.663 euros ainsi qu'il suit :

- bénéfice de l'exercice 1.955.663 euros
- augmenté du report à nouveau créditeur 2.985.860 euros

- soit un bénéfice distribuable de 4.941.523 euros
- à titre de dividende..... 1.000.000 euros
- le solde au compte « report à nouveau » 3.941.523 euros

Le dividende, d'un montant de 1.000.000 euros, correspond à une distribution d'environ 0,0187 euro par action et sera mis en paiement à compter de ce jour.

Il est précisé que, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la totalité du dividende proposé est, en principe, soumise à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine, au taux global de 30% (« **Prélèvement Forfaitaire Unique** ») comprenant :

- l'impôt sur le revenu au taux de 12,8% (article 200 A, 1 du Code général des impôts) ; et

- les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine au taux global de 17,2%.

L'établissement payeur doit, en principe, procéder à un prélèvement à la source obligatoire sur le montant brut du dividende distribué, au taux de 12,8%, à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu (article 117 *quater* du Code général des impôts).

Il est également précisé qu'en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions du 2 de l'article 200, A du Code général des impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40%, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158, 3 du Code général des impôts. Pour rappel, l'option pour le barème progressif est exercée annuellement lors du dépôt de la déclaration de revenus. Cette option est globale – elle concerne l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du Prélèvement Forfaitaire Unique – et irrévocable pour l'année au titre de laquelle elle est exercée.

Il est enfin précisé que, conformément à l'article 119 *bis* du Code général des impôts, le dividende distribué à des associés personnes physiques fiscalement non domiciliées en France est soumis à une retenue à la source à un taux déterminé selon le pays de résidence fiscale de l'associé.

Dans le cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte "report à nouveau".

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme,

DocuSigned by:
Charles Churet
B1E81F5EC02C463...

Le Président
Monsieur Charles Churet